

Bureau du 21 juin 2004

Décision n° B-2004-2318

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 203, 207, 209 et 213 appartenant aux consorts Servante dans un ensemble immobilier en copropriété situé 22 et 22, bis rue Victor Jara**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la réalisation d'un pôle de loisirs du Carré de Soie sur les communes de Villeurbanne et Vaulx en Velin, la Communauté urbaine envisage l'acquisition des lots n° 203, 207, 209 et 213 et des 246/2 000 de la propriété du sol et des parties communes générales appartenant aux consorts Servante, dans un bâtiment en copropriété situé 22 et 22 bis, rue Victor Jara à Villeurbanne. Dans cette copropriété, la Communauté urbaine est propriétaire de 6 lots de copropriété et des 508/2 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Il s'agit :

- d'un appartement de 28,68 mètres carrés au 1er étage formant le lot n° 203 et les 224/2 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- d'une cave formant le lot n° 209 et les 4/2 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- d'un grenier de 12,76 mètres carrés formant le lot n° 207 et les 15/2 000 de la propriété du sol et des parties communes générales,
- de la jouissance privative d'un terrain formant le lot n° 213 et les 3/2 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits biens seraient acquis au prix de 38 875 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition des lots n° 203, 207, 209 et 213 appartenant aux consorts Servante dans un ensemble immobilier en copropriété situé 22 et 22 bis, rue Victor Jara à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0485 le 19 mai 2003 pour la somme de 7 500 000 €.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824 à hauteur de 38 875 € pour l'acquisition et de 1 460 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,